

CONSEIL GENERAL DE VALANGIN

SEANCE ORDINAIRE

LUNDI 20 FEVRIER 2017, SALLE DU CONSEIL GENERAL

Présidence : Mme Mélanie Aquilon

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 19 décembre 2016
3. Arrêté modifiant le règlement de fiscalité communale
4. Examen du budget 2017
5. Information du Conseil communal
6. Interpellation
7. Divers

Mme Aquilon ouvre la séance, salue les membres présents, et le public, et demande s'il y a des modifications ou des adjonctions à l'ordre du jour.

Le Conseil général, par la voix de plusieurs intervenants, désire ajouter 2 points à l'ordre du jour : adhésion à l'association des plus beaux villages de Suisse et la suppression de la décision concernant la déchèterie.

M. Vieira donne lecture des différents articles du Règlement de commune signifiant les règles à suivre pour l'ajout de point à l'ordre du jour, notamment, qui devrait être demandé avant la séance.

M. Jaques dit que lors de la séance du mois de décembre, le Conseil général a demandé que ces points soient mis à l'ordre du jour, et que cela aurait dû suffire pour qu'ils figurent ce soir sur la convocation.

M. Vieira répond que le Conseil communal, in corpore, a estimé que ce n'était pas le moment, que d'autres préoccupations plus importantes l'a occupé ces derniers temps.

M. Balmer dit que la décision de surseoir de quelques semaines à ces deux sujets parce que le Conseil communal avait trop à faire, est légitime et qu'on peut le suivre dans cette démarche.

M. Jaques dit que cela aurait dû être mentionné avec la convocation, cela aurait évité cette discussion.

Mme Aquilon ajoute que l'ordre du jour est décidé seulement par le Conseil communal et demande s'il y aurait la possibilité de le soumettre, au préalable, au bureau du Conseil général. On peut comprendre les raisons qui ont amené le Conseil communal à prendre cette décision.

L'ordre du jour sera soumis au bureau du Conseil général avant l'envoi.

Aucune modification n'est demandée, l'ordre du jour peut être suivi tel quel.

1. Appel

14 personnes présentes

1 personne absente : M. Louis Schneider

2. Procès-verbal de la séance du 19 décembre 2016

La lecture n'en est pas demandée. Aucune remarque. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

3. Arrêté modifiant le règlement de fiscalité communale

Mme Widmer prend la parole et apporte quelques explications par rapport au contexte un peu spécial de la présentation du budget durant l'année en cours, dû aux événements de la non-fusion et de l'élection du Conseil général en novembre dernier. Ce budget devant être approuvé par les nouvelles autorités, il ne pouvait être présenté plus tôt.

En revanche, il a été élaboré par les autorités de la législature précédente, en grande partie.

Au vu de la situation un peu catastrophique, des mesures pour l'améliorer ont été proposées à la commission financière. L'ensemble des suggestions de la commission financière ont été reprises intégralement.

Ce budget est le plus réaliste et objectif que possible.

Au vu du climat incertain des finances cantonales, notamment au niveau de la péréquation et de l'impôt sur les frontaliers, il est sage de penser que cela pourrait impacter sérieusement les finances communales, avec des reports de charges prévues pour 2018, 2019. Il s'agit de toute une série de mesures qui nous font naviguer dans un climat incertain.

La marche de manœuvre de la commune est limitée par rapport aux charges imposées.

Elle rappelle que le budget a été approuvé par la commission financière.

L'augmentation de 5 points est une solution consensuelle intermédiaire. Valangin a un des plus bas taux d'impôt à 69 points, ce qui représente CHF 24.10 par habitants. Elle donne l'exemple du village des Planchettes qui a le même revenu par habitants, mais qui a un taux d'impôt à 80.

Elle rappelle qu'il y a 10 ans, le taux avait été baissé de 3 points, cela fait une différence de 2 points de plus.

Au final, une dernière considération, c'est par rapport à notre fortune qui a diminué de moitié.

Il faut savoir que si notre fortune ne couvre plus les déficits, l'Etat peut fixer le coefficient idéal pour ramener les finances dans le noir, sans en référer à la population.

M. Balmer demande si avec cet effort fiscal, la péréquation est plus avantageuse ?

Mme Widmer dit que c'est une question à laquelle elle pourra répondre mercredi, car le Grand Conseil traitera du problème de la calculation de la péréquation.

M. Challandes aimerait qu'il y ait un élan pour se séparer de certains biens qui pourraient se monnayer et aussi de ceux qui coûtent.

Mme Widmer informe qu'un rapport avait été demandé par la commission financière de la dernière législature. Il est prévu une visite de tous les biens communaux, c'est à l'ordre du jour.

Des graphiques ont été distribués, montrant l'impact de la hausse du coefficient, selon la taxation fiscale, par tranche de CHF 10'000.00.

Mme Widmer rappelle encore que la commune a décidé de maintenir certaines prestations, 1^{ère} vignette gratuite, location des locaux avantageuses, gratuité des locaux pour les associations, etc.

M. Balmer aurait aimé ne monter le coefficient que de 4 points, pour rester un peu en deçà de la moyenne cantonale.

Plus d'intervention. Mme Aquilon donne lecture de l'arrêté.

Au vote :

12 oui

1 abstention

L'arrêté est accepté.

4. Examen du budget 2017

Mme Aquilon donne lecture du budget page par page, en mentionnant que les conseillers généraux peuvent intervenir à n'importe quel moment.

M. Balmer demande s'il est toujours prévu de sortir du syndicat SPIVAL ? Oui, répond le Conseil communal, mais cela ne peut pas se faire cette année. C'est prévu pour 2018.

La commission des finances, par la voix de M. Terbaldi, propose que le budget soit accepté tel quel avec la hausse du coefficient de 5 points.

Au vote :

13 oui

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

5. Information du Conseil communal

M. de Tribolet informe que la station de pompage et le réservoir des Huitains seront mis aux normes cette année, les travaux étant en train d'être réalisés.

6. Interpellation

Aucune

7. Divers

M. Manuel Vieira propose d'une place « 10 minutes » soit mise à disposition au parking du Château pour les gens qui viennent le vendredi au marché.

M. de Tribolet répond que la politique des autorités est qu'il faut rester cool ce jour-là et que l'agent de sécurité, M. Fontana, n'a pas pour mission de mettre des amendes le vendredi. On est un petit village, il faut adapter le comportement par rapport aux grandes villes et rester plus souple. Mais il admet que la réflexion est bonne.

Il ajoute que le parking du Château est un réel problème, car il y a de plus en plus d'habitants et que le parc ne dispose que de 50 places.

Il est discuté de la vignette que le Conseil communal proposait de faire payer dès la première, ceci pour éviter que des personnes en possèdent alors qu'elles n'en n'ont jamais besoin. Il est mentionné que le parking est payant jusqu'à 19h00, mais ensuite et jusqu'à 07h00, c'est gratuit.

M. Alfred Widmer dit qu'il ne faut pas tout augmenter, il y a déjà les impôts. Chaque chose en son temps. De plus, le problème de la circulation externe avec ses 10'000 véhicules qui transitent par le village, est bien plus important et inquiétant que celui de la circulation interne avec ses 150 autos. Pour lui, le parcage n'est pas un véritable problème.

M. Jaques précise qu'il y a de nouveaux projets de construction, notamment à Biolet, il pense que des problèmes de parcage pourraient se profiler à futur.

Mme Bleuer demande si la commission Trafic pourrait se réunir pour essayer de trouver une solution ?

M. Challandes prévient que tout a un coût, rejoint par M. Masson dans cette démarche.

Mme Bleuer répond que ce n'est pas parce qu'on n'a pas d'argent qu'on ne peut rien faire.

M. Jaques donne l'exemple de la ville de Neuchâtel qui fait payer les vignettes de parcage dès la première.

Mme Aquilon, pour clore le débat, dit que l'on ne va pas résoudre le problème ce soir et demande à la commission Trafic de se pencher sur le problème.

M. Balmer demande que la commission « Avenir du Village » se penche sur la question d'une fusion, avant que les finances soient au rouge vif.

Plus aucune question n'est posée.

La séance est levée à 20h45

La présidente
M. Aquilon

L'administratrice
F. Dubois